



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fin des négociations Canton-Communes sur la réorganisation de la protection civile vaudoise

La phase de négociations initiée en juin 2024, entre le Conseil d'Etat et les faîtières des communes, pour réorganiser la Protection civile vaudoise (PCi-VD) n'a pas permis d'aboutir à un accord autour d'une ligne de commandement unique comme le souhaitait le Gouvernement. Le Conseil d'Etat prendra toutes les mesures qui relèvent de sa compétence dans le cadre légal actuel afin de garantir la disponibilité et la capacité opérationnelle de la PCi sur le long terme.

Les échanges menés dans le cadre de la plateforme de négociations Canton-Communes – portant sur la capacité de la protection civile à assumer ses missions et sur la révision de la Loi sur la protection de la population – n'ont pas abouti à un accord sur l'adaptation de l'organisation à la réalité des effectifs de la PCi-VD, souhaitée par le Conseil d'Etat. Le gouvernement remercie les faîtières des communes pour les discussions menées qui ont permis d'approfondir leurs besoins en matière de protection civile et de protection de la population. Ces éléments permettront d'avancer dans la poursuite des travaux, notamment la révision de la loi sur la protection de la population.

Conscient du rôle essentiel de la protection civile dans le système sécuritaire vaudois, le Conseil d'Etat exploitera toute la marge de manœuvre laissée par le cadre légal actuel pour garantir la disponibilité et la capacité opérationnelle de la PCi-VD sur le long terme, en tenant compte des recommandations de la Cour des comptes concernant l'efficacité de l'organisation.

La PCi-VD est la seule réserve stratégique du canton pour faire face aux événements sortant de l'ordinaire. La nécessité d'assurer la pérennité de ses missions est un enjeu majeur alors que ses effectifs ont diminué de près de moitié, passant de 7500 en 2020 à 4000 en 2024. Selon les estimations, ils devraient se stabiliser à l'horizon 2030 avec une baisse de 50% par rapport à 2020. Plusieurs facteurs, relevant du droit fédéral, sont à l'origine de cette chute drastique dont l'entrée en vigueur en 2021 de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi). Le Conseil d'Etat continuera d'assurer la sécurité et la protection de la population vaudoise par une politique volontariste fondée sur l'évolution des risques et des

dangers.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 mars 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, [021 316 40 27](tel:0213164027)